

Séance du 19 décembre 2022

Nombre de conseillers	
en exercice:	33
Présents :	25
Absents :	8
Procurations :	8
Votants :	33

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le dix-neuf décembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le treize décembre deux mille vingt-deux par Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Didier PIERRE, Jean-Philippe ABINAL, Gulistan DINCEL, Jean-Louis COSTE, Christine LATAPIE, Michel SOULIE, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Jacky MAILLE, Rachida EL HAOUARI, Franck TOURNERET, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, Jean-Marc LACOMBE (arrivé à 19H06), Elisabeth GUIANCE, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Amar GUENDOUZI

Absents ayant donné pouvoir : Virginie SEXTO (pouvoir à Valérie ABADIE-ROQUES), Fabienne VERNHES (pouvoir à Marie-Noëlle TAUZIN), Sabine MIRAL (pouvoir à Jean-Philippe KEROSLIAN), Isabelle COURTIAL (pouvoir à Elisabeth GUIANCE), Catherine COUFFIN (pouvoir à Christine LATAPIE), Jean-Luc PAULAT (pouvoir à Didier PIERRE), Cindy BARE (pouvoir à Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA), Hakim GACEM (pouvoir à Jean-Louis COSTE)

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle TAUZIN

DG/125-2022**Actualisation de la charte d'éthique
du dispositif de vidéo-protection de la ville d'Onet-le-Château**

Vu l'article 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DG/23-2018 du Conseil Municipal prise en date du 11 avril 2018 approuvant la charte du Comité d'éthique du dispositif de vidéo-protection,

Vu la délibération DG/100-2022 du Conseil Municipal prise en date du 26 septembre 2022 approuvant l'actualisation de la charte du Comité d'éthique du dispositif de vidéo-protection,

Vu l'avis majoritairement favorable après examen des commissions en date du 12 décembre 2022 (pour : 17 ; contre : 0 ; abstentions : 4).

ENTENDU que par délibération N°82-2017, le Conseil Municipal a décidé de créer un Comité d'Ethique pour la vidéo-protection conformément à l'article 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT que ce comité a été mis en place afin de concilier sécurité et respect des libertés publiques et privées.

ENTENDU, par ailleurs, que le comité a élaboré une charte approuvée par délibération N°23-2018 par le Conseil Municipal en date du 11 avril 2018.

ENTENDU que cette charte d'éthique prévoit toutes les dispositions réglementaires, les conditions d'utilisation et de fonctionnement du système de vidéo-protection, le rôle du comité et ses objectifs afin de participer à la sécurisation de la commune.

ENTENDU d'autre part que le Conseil Municipal a approuvé, par délibération N°100-2022 du 26 septembre 2022, la mise en place du système de vidéo-verbalisation sur la commune d'Onet-le-Château.

CONSIDERANT que dans le cadre de la mise en place du dispositif de vidéo-verbalisation via le système de vidéo-protection, et dans l'objectif de prévenir les accidents de la route, de sécuriser le trafic routier sur le territoire, et de constater les infractions aux règles de la circulation, il convient d'actualiser la charte d'éthique afin d'intégrer les nouveaux objectifs du dispositif.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des voix (27 pour ; 0 contre ; 6 abstentions : Jean-Marc LACOMBE, Elisabeth GUIANCE, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Amar GUENDOZI, Isabelle COURTIAL) :

- approuve la charte d'éthique du dispositif de vidéo-protection actualisée et telle qu'annexée à la présente délibération et transmise à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KEROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : **26 DEC. 2022**

Et de la publication le : **27 DEC. 2022**